

« sans soupçon : c'est préjugé , c'est entêtement ;
 « c'est déraison si l'on veut ; mais ce préjugé ,
 « ils l'ont de leurs pères ; cet entêtement , ils
 « l'ont sucé avec le lait ; cette déraison ils la
 « regardent comme de l'expérience & de la
 « sagesse supérieures à la raison même , & plus
 « d'une fois justifiée. » Le Parlement fait con-
 sidérer, que les *Flamands*, pour être jaloux de
 leurs anciennes pratiques, ne sont pas moins
 prêts à obéir, à servir & à payer, puisqu'outre
 les impositions, les droits de sortie & d'entrée
 pour le commerce non seulement avec l'étranger,
 mais avec l'intérieur du Royaume, il n'est point
 de Province qui, toute proportion gardée, four-
 nisse ce que fournit la *Flandres*, dans laquelle
 deux Villes & une Chatellenie d'environ 80. Vil-
 lages payent annuellement en argent clair un
 million & demi, & deux fois autant pour la
 construction & l'entretien des fortifications,
 cazernes, pavez, ponts & passages publics, pour
 le logement des Officiers, le chauffage des trou-
 pes, les fourages de la Cavalerie, & pour la sub-
 sistance, les fournitures & les autres dépenses de
 l'Etat Major, qui ont plus que doublé depuis
 « 50 ans. » Qu'on demande donc aux *Flamands*,
 « (est-il dit ensuite) & ils accorderont sans
 « peine, pourvu qu'on se tienne à la forme
 « accoutumée. Si cette forme est altérée, leur
 « fidélité subsistera ; mais les motifs n'en seront
 « plus les mêmes ; ce qui étoit inclination ne
 « sera que devoir ; ce qui étoit amour ne sera
 « plus qu'obéissance, & quelle est la force de
 « la félicité des Rois, si ce n'est l'amour des
 « peuples. » Le Parlement expose ainsi les in-
 convéniens qui résulteroient des Déclarations du
 Vingtième, par rapport au commerce, au crédit,